

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu le décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat et notamment son article 53 ;*

*Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats et notamment ses articles 1 et 4 ;*

*Vu l'arrêté du 11 mars 2025 fixant les dates et horaires de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats au titre de l'année 2025 ;*

**Considérant** qu'aux termes du décret du 27 novembre 1991 susvisé, le responsable du centre qui organise l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats doit désigner, comme membre du jury d'examen :

- deux professeurs des universités ou maîtres de conférences et personnels assimilés, chargés d'un enseignement juridique, dont le président du jury ;
- des enseignants en langues étrangères, qui ne siègent que pour les candidats qu'ils ont examinés ;

*Et qu'un nombre égal de suppléants est désigné dans les mêmes conditions.*

## DÉCIDE

### Article 1 :

Sont désignés pour composer le jury d'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats pour la session 2026 :

**Madame Pauline GERVIER**, maître de conférences, en qualité de présidente du jury ;

**Madame Barbara FRELETEAU**, maître de conférences, en qualité de vice-présidente ;

**Monsieur Trystan LAURAIRE**, maître de conférences, en qualité de suppléant ;

**Monsieur Dimitri MEILLON**, maître de conférences, en qualité de suppléant.

Sont désignés, en qualité d'examineur en langue anglaise :

**Madame Otilia BARDET**, professeur certifié ;

**Madame Anne-Marie BARRAULT-METHY**, maître de conférences ;

**Madame Nawal ISSAOUI**, professeur certifié ;

**Monsieur Olivier JAUD**, professeur certifié ;

**Monsieur Ciaran O'DONOGHUE**, Lecteur ;

**Monsieur Andrei POPESCU**, professeur certifié ;

**Madame Sonia Gwen RATCLIFFE**, contractuelle 2<sup>nd</sup> degré ;

**Article 2 :**

La période des épreuves d'admission CRFPA 2026 est fixée du 2 au 30 novembre 2026.  
Le calendrier des épreuves orales fera l'objet d'une décision ultérieure.

**Article 3 :**

Madame Carine GIRY, technicienne en gestion administrative à l'Institut d'études judiciaires de l'université de Bordeaux, est chargée du secrétariat de l'examen CRFPA 2026.

**Article 4 :**

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 4 mai 2026

Dean Lewis  
Président de l'université de Bordeaux

